

**DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMENAGEMENT**

SEAFEL_AF_22-5

**ARRÊTÉ MODIFIANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER
DE SAINT-NOLFF**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le titre II du livre I^{er} du code rural et de la pêche maritime ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2017 instituant une commission communale d'aménagement foncier à SAINT-NOLFF ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 12 avril 2019 constituant la commission ;

Vu les délibérations du conseil municipal de SAINT-NOLFF, en date des 1^{er} octobre 2020 et 10 mars 2022, désignant les conseillers municipaux membres de la commission suite aux élections municipales de mars 2020, élisant les membres propriétaires de biens fonciers non bâtis et désignant les représentants des propriétaires forestiers, membres de la commission ;

Vu la désignation du représentant du syndicat mixte du parc naturel régional du Golfe du Morbihan, transmise par le Président du syndicat mixte du parc, en date du 20 octobre 2020 ;

Vu la liste des membres exploitants, propriétaires ou preneurs en place et des membres propriétaires forestiers, établie par la chambre d'agriculture, en date du 25 octobre 2022 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'actualisation de la composition de la commission communale d'aménagement foncier au regard des renouvellements consécutifs aux élections et aux désignations et propositions subséquentes visées ci-dessus ;

Sur la proposition de M. le directeur général des services ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'arrêté du 12 avril 2019 fixant la composition de la commission communale d'aménagement foncier de SAINT-NOLFF est abrogé.

Article 2

La commission communale d'aménagement foncier de SAINT-NOLFF est composée comme suit :

- Présidence :

Mme Michelle TANGUY, titulaire

M. Jean-Yves Kerdreux, suppléant

- Elus de la commune de SAINT-NOLFF :

Mme Nadine LE GOFF-CARNEC, maire de SAINT-NOLFF, membre titulaire

M. Daniel BERTHO, conseiller municipal – Rannuec – SAINT-NOLFF, membre titulaire

M. Michel LIZANO, conseiller municipal – 5 Berguegno – SAINT-NOLFF, membre suppléant

M. Thaddée VIEILLE-CESSAY, conseiller municipal – Tannay – SAINT-NOLFF, membre suppléant

- Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, élus par le conseil municipal :

Mme Béatrice KERRAND – Le Val – SAINT-NOLFF, membre titulaire

M. Jean-Luc FRANÇOIS – 3 allée de la Croix de Talhouët – SAINT-NOLFF, membre titulaire

M. Joseph PENPENIC – 3 rue Abraham Duquesne – VANNES, membre titulaire

M. Jean-Paul LE BOURSICAUD – 4 Le Roscoët – TREFFLEAN, membre suppléant

M. Jacques DEVAUJANY – 16 route de Toullgrann – SAINT-NOLFF, membre suppléant

- Membres exploitants, propriétaires ou preneurs, désignés par la chambre d'agriculture :

M. Anthony KERHERVE – Le Guernevé – SAINT-NOLFF, membre titulaire

Mme Emmanuelle VIOLLEAU – Quegars – SAINT-NOLFF, membre titulaire

M. René LE COURTOIS – Le Grayo – SAINT NOLFF, membre titulaire

M. Dominique LE LAN – Lesteno – SAINT-NOLFF, membre suppléant

M. Loïc LE COURTOIS – Quegars – SAINT-NOLFF, membre suppléant

- Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :

Titulaires :

Mme Floriane DE LUCA – 6 allée des Villas d'Atlantis – VANNES

M. Philippe GABILLET – 8 rue de Keravel – SAINT-NOLFF

Mme Véronique VINCENT – 19 rue du Bois – SAINT-NOLFF

Suppléants respectifs des 3 précédents :

M. Alexandre CROCHU – 15 résidence Pierre Guého – SULNIAC

M. Alban DANIEL – Le Peh – ELVEN

Mme Caroline CORNET – 22 Le Clos Braguere – PLUNERET

- Représentant du parc naturel régional du golfe du Morbihan :

M. Luc LE TRIONNAIRE – Chemin de la Tannerie – ELVEN

- Un délégué du directeur départemental des services fiscaux

- Fonctionnaires du Département du Morbihan :

Mme Flavie BARRAY, technicienne auprès du service espaces naturels sensibles et randonnées – direction des routes et de l'aménagement, membre titulaire

M. Franck DANIEL, chargé de mission auprès du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux – direction des routes et de l'aménagement, membre titulaire

Mme Emmanuelle MORIN, chef du service espaces naturels sensibles et randonnées – direction des routes et de l'aménagement, membre suppléant

Mme Solenn BRIANT, responsable du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux – direction des routes et de l'aménagement, membre suppléant

- Représentants du Président du Conseil départemental :

Mme Gaëlle FAVENNEC, conseillère départementale du canton de VANNES

M. Gilles DUFEIGNEUX, conseiller départemental du canton de VANNES 3, membre suppléant

- Propriétaires forestiers, désignés par le conseil municipal :

M. Jean LABBE – Saint-Colombier – SAINT-NOLFF, membre titulaire

M. Maden LE CROM – 18 rue du Colonel Faure – AURAY, membre titulaire

M. Gilbert CADORET – 9 rue des Hauts Vents – SAINT-NOLFF, membre suppléant

M. Louis BLEHER – 13 route de Saint-Colombier – SAINT-NOLFF, membre suppléant

- Propriétaires forestiers, désignés par la chambre d'agriculture :

M. Gildas SIMON – 1 place Adrien Le Franc – ELVEN, membre titulaire

M. Antoine LE TOLGUENEC – 1 rue de la Forge – SAINT-NOLFF, membre titulaire

M. Patrick JUBIN – Keribeux – SAINT-NOLFF, membre suppléant

M. Jean-Claude LE TEXIER – 2 impasse du Calvaire de Toulgrand – SAINT-NOLFF, membre suppléant

- Le représentant de l'office national des forêts

Article 3

Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux du département est chargé du secrétariat de la commission.

Article 4

La commission a son siège à la mairie de SAINT-NOLFF.

Article 5

Le Président du Conseil départemental du Morbihan, le Maire de SAINT-NOLFF, et la Présidente de la commission communale d'aménagement foncier de SAINT-NOLFF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche à la mairie de SAINT-NOLFF et des communes limitrophes et publié au recueil des actes administratifs du département du Morbihan.

VANNES, le 19 DEC. 2022

Le Président du Conseil départemental,



David LAPPARTIENT